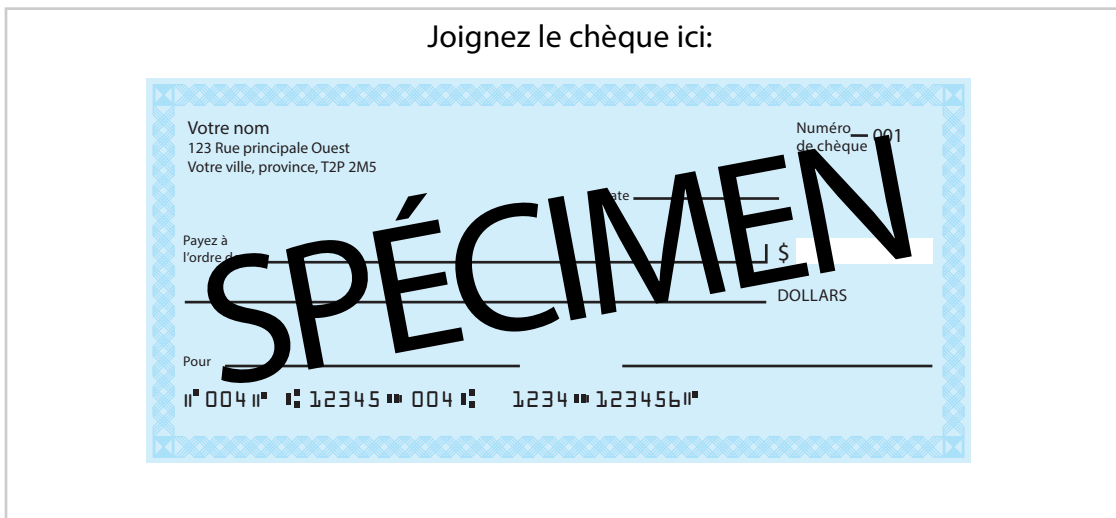


Nom: \_\_\_\_\_

Numéro de membre: \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone: \_\_\_\_\_

### Étape 1 : Vos Préférences

- J'autorise l'ouverture d'un nouveau compte de dépôt direct, j'inclus un **spécimen de chèque** et j'accepte un frais de \$0.50 qui sera déduit à chaque dépôt. (Fixez le chèque ci-dessous.)
- Je veux mettre à jour mon information de compte précédemment autorisé (cocher la boîte et suivez les instructions pour autoriser un nouveau compte).
- Je veux annuler mon dépôt direct précédemment autorisé.
- Merci de faire un dépôt direct de mon solde A/R actuel lors du prochain paiement de commissions (des frais de transfert de \$0.50 s'appliquent).



### Étape 2 : Confirmer les numéros sur le spécimen

Numéro de l'institution à 3 chiffres: \_\_\_\_\_ Numéro de compte: \_\_\_\_\_  
Numéro de transit à 5 chiffres: \_\_\_\_\_

### Étape 3 : Soumettre le formulaire

**Email :** Bien que le courrier et le fax soient les méthodes préférées pour l'envoi de formulaires de dépôt direct, nous acceptons les envois par courriel. Merci de penser au fait qu'il y a des informations personnelles confidentielles que nous demanderons si vous choisissez d'envoyer le formulaire par courriel. Nous acceptons les formulaires de dépôt direct par courriel à [directdeposit@doterra.com](mailto:directdeposit@doterra.com). Veuillez noter que cette boîte de courriel est juste un lieu de dépôt et qu'elle ne répondra pas aux demandes de renseignements ou aux demandes de mise à jour concernant votre formulaire de dépôt direct.

**Poste:** Retourner à dōTERRA Commissions, Attn: Commission Dept., 389 South 1300 West, Pleasant Grove, UT 84062.

**FAX:** Attn. Commissions Dept., (801) 785-1492

### Étape 4: Autorisation Affirmation d'autorisation

En signant cette autorisation de dépôt direct ci-dessous, vous acceptez ce qui suit:

- J'autorise dōTERRA et la banque inscrite ci-dessus à déposer mes commissions dans mon compte bancaire à moins que j'annule le dépôt direct précédemment autorisé.
- Si des fonds auxquels je ne suis pas intitulé(e) sont déposés dans mon compte, j'autorise dōTERRA à demander à la banque de retourner lesdits fonds à l'entreprise.
- Je comprends que c'est ma responsabilité de m'assurer que mes commissions sont déposées correctement dans mon compte.
- Je comprends que mon nouveau compte de dépôt direct devra passer un processus d'autorisation qui peut prendre entre 2-4 semaines et que les fonds ne seront pas déposés jusqu'à ce que ce processus d'autorisation soit fini.

Signature: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

For Office Use Only:	Initiales	Date
<input type="checkbox"/> Information has been entered.	_____	_____
<input type="checkbox"/> Information has been verified.	_____	_____

## Questions-réponses sur le dépôt direct

**Q. Qui peut accéder au dépôt direct?**

R. Tout Représentant du Bien-Être Canadien.

**Q. Comment puis-je avoir accès au dépôt direct?**

R. Visitez la page [www.doterra.com/CA/fr/forms](http://www.doterra.com/CA/fr/forms) et remplissez le formulaire de dépôt direct qui doit être retourné par email, courrier ou fax (801-785-1492), accompagné d'un spécimen de chèque. Le lien direct est <http://media.doterra.com/ca-otg/fr/forms/direct-deposit-form-ca-french.pdf>.

**Q. Est-ce que les chèques de Fast Start (démarrage rapide) peuvent être inclus dans le dépôt direct également?**

R. Oui. Une fois que vous autorisez les dépôts directs de dōTERRA, tous les chèques et bonus de plus de \$12.00 seront déposés dans votre compte bancaire. Nous préférons que vos fonds soient dans votre compte bancaire plutôt que votre compte A/R.

**Q. Est-ce que les chèques et les bonus de moins de \$12.00 seront automatiquement ajoutés à mon solde A/R?**

R. Oui. Au lieu de charger un frais de transaction pour un chèque de \$12 (ou moins) pour le dépôt direct, les fonds seront ajoutés à votre compte A/R.

**Q. Est-ce qu'il y a un frais pour chaque dépôt direct?**

R. Oui. Le frais pour chaque dépôt direct est \$0.50.

**Q. Est-ce que dōTERRA encourage les Représentants du Bien-Être à ne pas garder leurs commissions dans leur A/R?**

R. Oui. L'entreprise encourage les Représentants du Bien-Être à ne pas accumuler leurs commissions dans leur solde A/R. Il est mieux de les conserver dans leur compte bancaire.

**Q. Est-ce que les Représentants du Bien-Être peuvent tout de même garder leurs commissions dans leur solde A/R?**

R. Oui. Si un Représentant du Bien-Être veut garder ses commissions dans son A/R, il peut le faire mais dōTERRA préfère qu'il/elle soit payé(e) et que l'argent soit envoyé dans son compte bancaire.

**Q. Est-ce possible de mettre en place un dépôt direct pour un paiement unique (ex. Si je veux que mes fonds s'accumulent dans mon A/R, et que j'appelle pour que le tout soit déposé directement tout en même temps)?**

R. Non. Malheureusement nous ne pouvons pas mettre en marche le dépôt direct et puis l'arrêter pour un paiement unique. Vous pouvez soit autoriser le dépôt direct pour un paiement régulier, soit ne pas vous y inscrire.